

ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE GOBALE SUR LES HYDROCARBURES

Mémoire préliminaire du CREGÎM
17 novembre 2015





Table des matières

Présentation de l'organisme	3
L'EES et le processus de consultation	4
Un manque flagrant de données sur la Gaspésie et le Golfe Saint-Laurent	4
Un processus inadéquat pour un si grand enjeu de société	4
Le pétrole terrestre en Gaspésie	5
Manque flagrant de données cruciales	5
Réduire l'importation de pétrole.....	5
Un impact économique positif toujours pas démontré	6
Les hydrocarbures extracôtiers.....	6
Encore une fois un manque de données.....	6
Cinq provinces lourdement menacées par un déversement	6
Le transport d'hydrocarbures	7
Transport ferroviaire dans le cadre du projet de terminal pétrolier dans la Baie des Chaleurs.....	7
Conclusion	8
Recommandations du CREGÎM	9



Présentation de l'organisme

En novembre 1995, le Conseil Régional de l'Environnement de l'Est du Québec (CREEQ), fondé en avril 1977, devient deux CRE distincts soient :

Le Conseil Régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) et le Conseil Régional de l'Environnement du Bas St-Laurent (CREBSL).

Le CREGÎM est un organisme sans but lucratif voué à la protection de l'environnement. De par ses actions, il informe, sensibilise et conseille les intervenants du milieu dans les dossiers environnementaux et de développement durable afin que la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine puisse se développer tout en protégeant ses ressources naturelles. Le CREGÎM œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux (matières résiduelles, gestion de l'eau, énergie, forêts, agriculture, développement durable, etc.).

Son siège social : 106-A Port-Royal, suite 103, Bonaventure, Québec, G0C 1E0.

(418)534-4498 Tél. 1-877-534-4498 Sans frais.

cregim@globetrotter.net courrier électronique

Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) du Québec existent maintenant depuis plus de 25 ans. Présents aujourd'hui dans toutes les régions du Québec, ils ont le mandat fort important et pertinent de promouvoir le développement durable et la protection de l'environnement de chacune des régions du Québec. Le CREGÎM est présidé par Monsieur Steve Pronovost et dirigé par Madame Caroline Duchesne.



L'EES et le processus de consultation

Un manque flagrant de données sur la Gaspésie et le Golfe Saint-Laurent

À la lecture du document de consultation, il est évident que le plan d'acquisition de connaissance est très axé sur le dossier de l'île d'Anticosti. Alors que la quantité d'information obtenue et publiée sur Anticosti est assez vaste (bien que tout de même incomplète), nous sommes forcés de constater que les territoires de la Gaspésie et du Golfe Saint-Laurent n'ont reçu qu'une attention minime lors de la présente démarche. Le constat que « peu ou pas de données sont disponibles pour la Gaspésie » est d'ailleurs formulé à de nombreuses reprises tout au long du document de consultation. Cette situation est particulièrement ironique puisque c'est en Gaspésie que l'exploration se fait depuis longtemps et que le ministre de l'énergie et des ressources naturelles, Pierre Arcand, déclarait que « Les projets plus conventionnels en Gaspésie pourraient éventuellement aller de l'avant plus rapidement ».

Un processus inadéquat pour un si grand enjeu de société

Bien que ce point soit soulevé régulièrement depuis l'annonce des consultations, nous ne pouvons passer à côté. L'actuel processus de consultation constitue une démarche totalement inadéquate et présente un manque flagrant de légitimité. À peine trois semaines séparent l'annonce de la démarche du début des consultations. On nous demande de consulter plus de 60 études comptant au delà de 4 000 pages en moins d'un mois et de présenter nos conclusions dans un mémoire. Pire encore, au moment du début des consultations, 18 de ces études n'étaient toujours pas publiées... il s'agit évidemment d'une situation inacceptable. Dans tout processus de consultation digne de ce nom, la documentation visée doit être rendue disponible dans un délai permettant raisonnablement aux acteurs concernés d'en prendre connaissance. Par conséquent, l'actuel processus de consultation ne présente pas une grande crédibilité ni une grande légitimité. En fait il semble plus du genre de démarche qui contribue à accroître le cynisme et la méfiance de la population envers nos gouvernements et les instances publiques.



Le pétrole terrestre en Gaspésie

Manque flagrant de données cruciales

Nous nous questionnons grandement sur l'idée de faire une évaluation propre à Anticosti, mais pas pour la Gaspésie. Le développement de la filière hydrocarbures en Gaspésie va beaucoup plus vite que l'acquisition des connaissances nécessaires à son évaluation. Ce manque de données est d'ailleurs très bien exprimé en page 196 du document de consultation. Alors que pour l'île d'Anticosti, on a déjà élaboré des scénarios d'exploitation, en Gaspésie on fore des puits depuis 10 ans sans qu'aucun plan ou scénario n'ait été présenté aux citoyens. On nage dans l'inconnu autant pour ce qui est des retombées économiques que des impacts environnementaux. Un bon exemple de ce manque de données est cité en page 27 du document de consultation où on indique très clairement que nous n'avons pas les connaissances nécessaires des aquifères ou des cours d'eau pour savoir si les quantités d'eau nécessaires sont disponibles pour effectuer de l'exploitation pétrolière. Dans le contexte actuel, la Gaspésie semble être le « terrain de pratique » de compagnies pétrolières.

Réduire l'importation de pétrole

L'un des arguments revenant le plus souvent dans le document de consultation et dans les médias, pour l'exploitation pétrolière en Gaspésie, est celui de remplacer le pétrole qu'on importe par du pétrole produit localement. Pourtant, il suffit de regarder les données fournies par l'industrie pour réaliser que la production de pétrole en Gaspésie aura un impact insignifiant sur nos importations. En effet, les annonces en grandes pompes qui ont été faites au cours des dernières années et qui émerveillent certains citoyens en évoquant des centaines de millions de barils de pétrole sont un peu trop spectaculaires quand on y regarde de plus proche et qu'on met les chiffres en perspectives.

Si l'on prend l'exemple des deux projets les plus médiatisés et avancés, on se rend bien compte qu'avec les 7,7 millions de barils jugés récupérables par Pétrolia à Haldimand et les 20 millions de barils qu'espère récupérer Junex à Galt, on ne pourrait combler qu'environ 75 jours de la consommation de pétrole au Québec. Envisage-t-on vraiment exploiter des puits de pétrole pendant des décennies pour répondre à moins de 3 mois de notre consommation... avance-t-on vraiment que cela aura un effet notable sur la balance commerciale du Québec? À titre d'ordre de grandeur, si on exploitait ces deux gisements pendant 25 ans, on récupérerait chaque année moins de 1% du pétrole consommé au Québec.



Un impact économique positif toujours pas démontré

L'ampleur des impacts économiques liés à la production pétrolière en Gaspésie n'a toujours pas été démontrée. Le manque de données cité à plusieurs reprises dans le document de consultation ainsi que le manque de vision intégré à long terme de cette industrie dans la région ne permettent pas de démontrer que ses impacts économiques positifs seraient plus élevés que les impacts négatifs qu'elle engendrerait, tant au niveau de l'économie que de l'environnement. Nous devons évidemment prendre en compte l'effet néfaste que cette industrie pourrait avoir sur l'industrie touristique, la pêche commerciale et sportive et l'exploitation forestière... des moteurs économiques durables. Des analyses exhaustives du BAPE pour chaque projet pourraient répondre à ces questions, comme c'est le cas dans les projets éoliens, malheureusement ce n'est pas envisagé par le gouvernement.

Les hydrocarbures extracôtiers

Encore une fois un manque de données

Encore une fois nous devons souligner le manque de données rattachées à ce volet dans l'EES. Tout comme la Gaspésie, le Golfe Saint-Laurent aurait dû faire l'objet d'une analyse propre et plus poussée. Les enjeux environnementaux, sociaux et économiques qui dépendent de la bonne santé du golfe sont inestimables. Il est d'ailleurs évoqué en page 99 du document de consultation que des activités liées aux hydrocarbures (autant au niveau de l'exploitation que du transport) pourraient avoir des impacts sur les habitats benthiques. Par ailleurs il est mentionné que l'augmentation du transport maritime n'a pas été prise en compte lors de l'étude. Encore une fois le processus actuel est loin de permettre de déterminer que des activités pétrolières ou gazières sont pertinentes dans le golfe Saint-Laurent.

Cinq provinces lourdement menacées par un déversement

Par ailleurs, la menace que ferait planer une telle exploitation dans le golfe Saint-Laurent sur tout l'est du Canada est inestimable. La possibilité d'un désastre écologique semblable à celui survenu dans le golfe du Mexique en 2010 ne peut être ignorée. Étant donnée la configuration fermée du golfe Saint-Laurent, les effets d'un déversement importants seraient aussi destructeurs pour l'économie que pour l'environnement des cinq provinces qui le bordent. Constituant un lieu de reproduction pour de très nombreuses espèces animales, les impacts écologiques s'étendraient très certainement à toute l'Amérique du Nord.



Le transport d'hydrocarbures

Transport ferroviaire dans le cadre du projet de terminal pétrolier dans la Baie des Chaleurs

À l'heure actuelle, aucune des études touchant le transport d'hydrocarbures n'est disponible dans le cadre de l'évaluation environnementale globale, il n'est donc pas possible d'adresser ces enjeux en lien avec la présente démarche. Nous souhaitons tout de même faire part de nos préoccupations vis-à-vis le transport envisagé dans le cadre du projet de terminal pétrolier de Belledune au Nouveau Brunswick, un projet de transport d'hydrocarbures d'une ampleur sans précédent dans l'est du Canada qui entraînerait le passage de près de 60 millions de barils de pétrole brut par le réseau ferroviaire du Québec et par la Baie des Chaleurs et le golfe Saint-Laurent.

Tout en étant conscients que ce projet relève principalement de juridiction fédérale, nous estimons que le gouvernement du Québec doit s'acquiescer de son devoir de protection de la population et de l'environnement. Puisqu'il a été démontré que les normes et procédures fédérales en matière de transport ferroviaire de matières dangereuses sont inadéquates, notamment dans le rapport du Bureau de la sécurité des transports (BST) suite à la catastrophe de Lac Mégantic, il n'apparaît pas judicieux de laisser courir un tel risque pour la santé et l'environnement de la population québécoise.

Il est également pertinent de considérer que le gouvernement de la Colombie Britannique a pris ses responsabilités au sérieux en posant une liste de conditions très strictes lorsque le projet de transport d'hydrocarbures Northern Gateway était annoncé, et ce, même s'il s'agit d'un domaine de compétence fédérale. Puisque le Québec ne profitera en rien de ce projet, il semble élémentaire qu'une étude environnementale sérieuse soit effectuée afin de connaître l'ensemble des risques qu'il présente.

Il est important de réaliser que ce projet, en plus d'être une menace directe à l'environnement et à la sécurité, représente une menace à l'économie de plusieurs régions, particulièrement à celle de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. En effet, en plus de présenter un potentiel de contamination de plusieurs rivières à saumon, un déversement dans la Baie des Chaleurs ou dans le Golfe Saint-Laurent menacerait l'industrie de la pêche commerciale qui fournit des milliers d'emplois en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine.



Conclusion

En conclusion il n'est d'autre choix que de souligner encore une fois que le processus actuel est loin de répondre aux inquiétudes maintes fois exprimées par de nombreux citoyens, scientifiques et organisations. À l'instar de d'autres organisations, nous aurions souhaité pouvoir étudier plus en profondeur toutes les études liées à un enjeu de société aussi crucial que l'exploitation des hydrocarbures. Malheureusement nous n'avons pu que lire le document de consultation rapidement et survoler très sommairement les différentes études qui ont été publiées, vu le temps qui nous était alloué pour produire le présent mémoire.

Il est particulièrement intéressant de constater à quel point l'industrie des hydrocarbures dans l'est de la province semble bénéficier d'un préjugé positif de la part du gouvernement du Québec, voire d'un traitement de faveur. Non seulement le gouvernement du Québec investit dans des entreprises de ce secteur, mais il exempte cette filière d'une analyse du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE). Alors que tous les grands projets industriels font l'objet d'analyses poussées et impartiales de la part du BAPE, l'industrie pétrolière en Gaspésie et dans le golfe Saint-Laurent, malgré ses impacts potentiels et les lacunes de connaissances maintes fois relevées dans la présente démarche, fait toujours figure d'exception. Parmi les projets évalués par le BAPE, on retrouve la filière des gaz de schiste, les projets éoliens, la filière uranifère, la restauration au quai de Sandy Beach, les grands réaménagements de route, la construction d'une usine de liquéfaction de gaz naturel à Bécancourt et bien d'autres.

Pourtant, étant investisseur dans ces projets, le gouvernement du Québec devrait plus que jamais, par souci de légitimité et d'impartialité, laisser le soin au BAPE d'analyser cette filière. Après tout, on ne peut être juge et partie dans un débat juste.



Recommandations du CREGÎM

1. Application d'un moratoire sur les hydrocarbures terrestres et côtiers

Recommandation 1 : En raison des lacunes de connaissances citées précédemment, le CREGÎM souhaite l'application d'un moratoire sur l'exploitation des hydrocarbures, tant dans le Golfe Saint-Laurent que sur le territoire gaspésien.

2. Analyses exhaustives et impartiales du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Recommandation 2 : La filière pétrolière dans son ensemble devrait faire l'objet d'une analyse du BAPE, l'outil objectif dont s'est doté le gouvernement du Québec pour évaluer les grands projets industriels. Par la suite, les projets devraient également être analysés individuellement tel que cela est fait dans l'industrie éolienne, un mécanisme dont la pertinence à maintes fois été démontré. L'absence d'évaluations propres au golfe Saint-Laurent et à la Gaspésie illustre également le caractère inadéquat de la présente démarche.

3. Processus de consultation adéquat permettant aux intervenants de prendre connaissance de la documentation.

Recommandation 3 : Les délais établis dans le processus de consultation, la quantité de données nécessaires à la bonne compréhension des enjeux et le fait que près du tiers des études n'étaient toujours pas publiées au début des consultations minent grandement le processus actuel. Il semble évident que l'intention n'est pas de recevoir des avis éclairés des différents acteurs concernés. La participation du BAPE, tel qu'en fait mention notre deuxième recommandation, pourrait remédier à cette situation.

4. Analyse de tout projet de transport d'hydrocarbures par le BAPE

Recommandation 4 : Le Québec doit analyser en profondeur tout projet de transport d'hydrocarbures qui touche son territoire, que ce soit par pipeline, train ou bateau. Encore une fois, le BAPE est certainement l'organisation pertinente pour faire cette tâche. Le cas du transport lié au projet de Ghaeur Terminals au Nouveau Brunswick ne doit pas faire exception puisque le transport ferroviaire de pétrole traversera le Québec d'un bout à l'autre et les pétroliers sillonneront la Baie des Ghaeurs.

